



45 % des jeunes en emploi considèrent que leurs études les aident beaucoup dans leur travail

En 2016, 45 % des jeunes âgés de 15 à 34 ans ayant terminé leurs études et en emploi estiment que leurs études sont très utiles pour accomplir les tâches demandées dans leur travail. À l’opposé, 33 % considèrent que leurs études sont très peu utiles, voire pas du tout utiles, dans leur travail actuel.

De même que les chances d’accès à l’emploi, le sentiment d’utilité des études est globalement croissant avec le niveau de diplôme : parmi les jeunes en emploi, 14 % de ceux qui ont au plus le brevet des collèges jugent leurs études très utiles pour leur emploi ; cette part est de 38 % pour les diplômés du secondaire et de 57 % pour les diplômés du supérieur. Le ressenti dépend également du domaine de spécialisation des études suivies et du niveau de qualification de l’emploi occupé.

Parmi ceux qui jugent que leurs études ne les aident pas du tout dans leur emploi, près d’un quart souhaitent changer d’emploi. Cette part est deux fois plus faible pour ceux qui les considèrent très utiles.

Tiaray Razafindranovona, division Emploi, Insee

Insee Focus N° 153 - Mai 2019

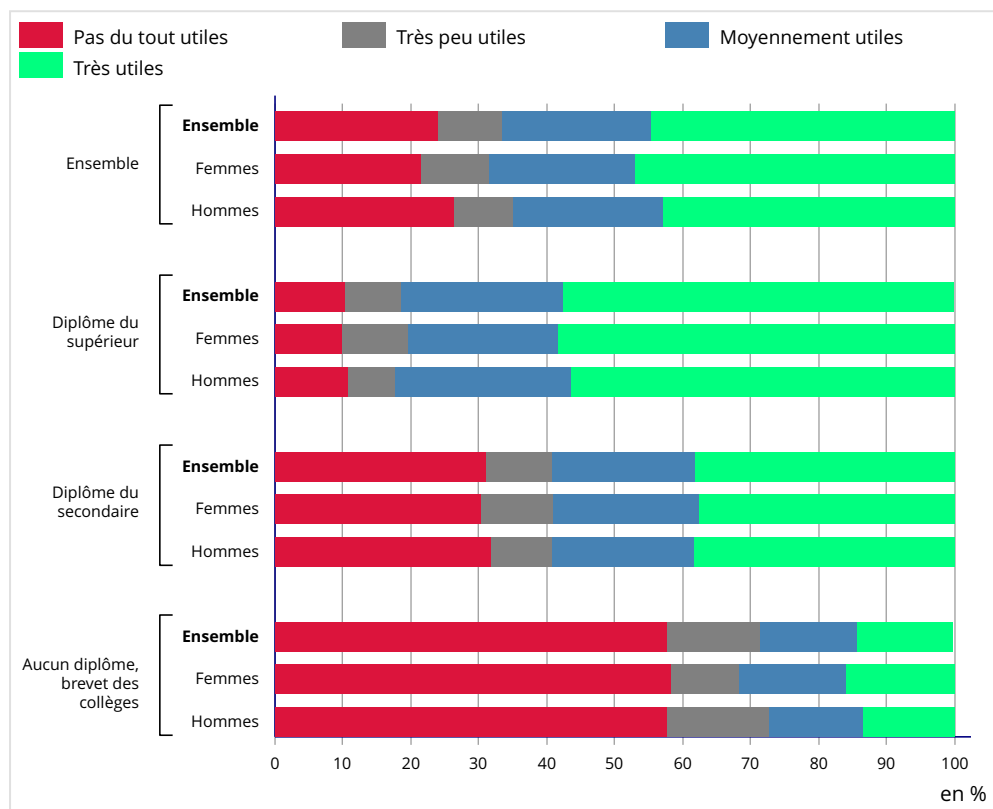
Le sentiment d’utilité des études est globalement croissant avec le niveau de diplôme

En 2016, 70 % des jeunes de 15 à 34 ans ayant achevé leurs études initiales occupent un emploi. Cette proportion est de 84 % pour les diplômés de l’enseignement supérieur, de 67 % pour les diplômés de l’enseignement secondaire et de 43 % pour ceux qui n’ont pas de diplôme plus élevé que le brevet des collèges.

Parmi les 15-34 ans ayant terminé leurs études initiales et occupant un emploi, 33 % considèrent que leurs études sont très peu utiles (10 %), voire pas du tout utiles (24 %), pour accomplir les tâches demandées dans leur travail actuel (**figure 1**). À l’opposé, 45 % estiment qu’elles les aident beaucoup dans leur travail. Entre ces deux jugements, 22 % des jeunes en emploi considèrent que leurs études sont moyennement utiles dans leur travail.

Les études sont majoritairement jugées très utiles par les diplômés du supérieur (57 %) alors que ce ressenti est minoritaire pour les diplômés du secondaire (38 %) et pour ceux qui n’ont pas de diplôme plus élevé que le brevet des collèges : seuls 14 % d’entre eux estiment leurs études très utiles pour leur emploi et, à l’opposé, 58 % considèrent que leurs études ne les aident pas du tout dans leur travail.

Figure 1 – Sentiment d'utilité des études selon le sexe et le plus haut diplôme



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes âgées de 15 à 34 ans, en emploi et ayant terminé leurs études initiales.
 Source : Insee, enquête Emploi 2016 et module complémentaire de l'enquête Emploi 2016.

Le niveau d'études explique l'écart dans le ressenti entre femmes et hommes

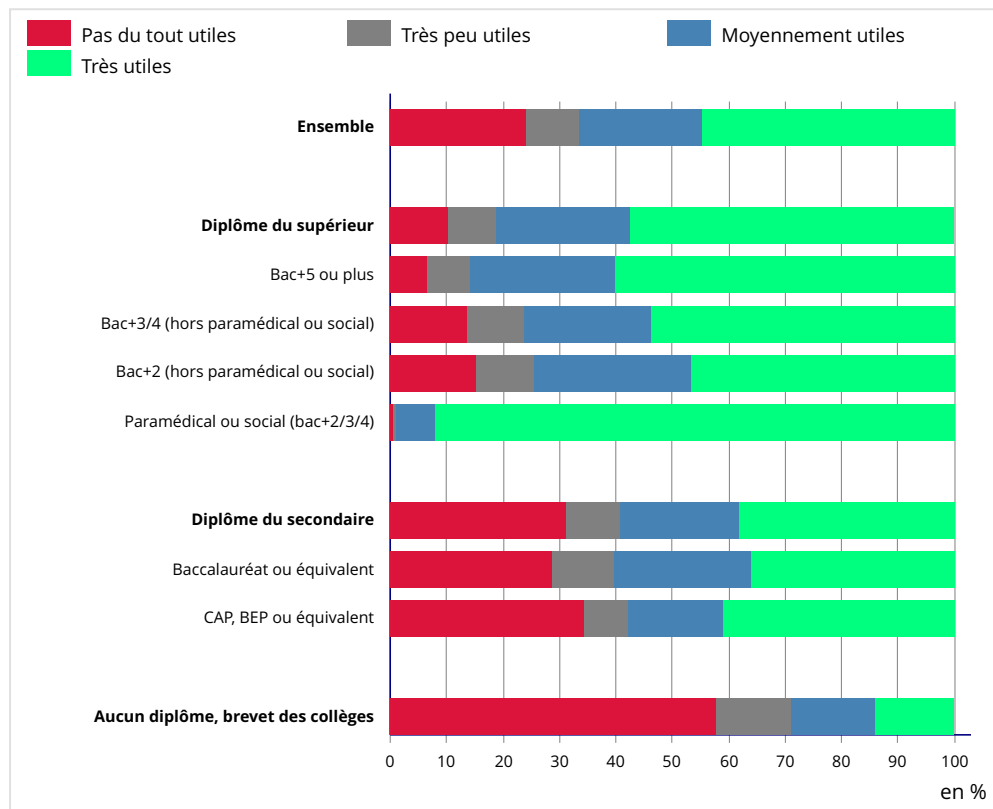
47 % des jeunes femmes en emploi jugent que leurs études sont très utiles pour leur travail, contre 43 % des jeunes hommes. Ce ressenti plus positif des jeunes femmes s'explique essentiellement par leur niveau d'études plus élevé : 52 % d'entre elles sont diplômées du supérieur contre 40 % des jeunes hommes. À niveau d'études comparable, femmes et hommes portent globalement la même appréciation sur leurs études.

Dans le supérieur, plus le diplôme est élevé, plus il est jugé très utile dans le travail

Au sein du supérieur, l'utilité ressentie des études est globalement croissante avec le niveau de diplôme : parmi les jeunes en emploi, 47 % des titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 (hors paramédical et social) estiment que leurs études les aident beaucoup dans leur travail (**figure 2**) ; ils sont 54 % au niveau bac+3/4 (hors paramédical et social) et 60 % au niveau bac+5 ou plus. Au sein des bac+5, la proportion est un peu plus importante pour les titulaires d'un diplôme d'école d'ingénieurs ou de commerce (67 %) que pour les titulaires d'un Master (53 %).

Dans le supérieur long, c'est-à-dire au-delà de bac+2, les formations des domaines scientifiques et techniques sont plus souvent jugées très utiles pour le travail que celles en lettres, sciences humaines, gestion et droit : en Master ou doctorat, 72 % des premières sont jugées très utiles contre 52 % des secondes ; en Licence (L3) ou Maîtrise (M1), 59 % contre 50 % (**figure 3**). En contrepartie, si, dans le supérieur, peu de personnes considèrent que leurs études ne les aident pas du tout dans leur travail (une sur dix), elles sont près d'une sur cinq pour les diplômés de Licence (L3) ou Maîtrise (M1) de lettres, sciences humaines, gestion et droit. En licence professionnelle, les sortants des filières de la production jugent plus positivement leurs études que ceux issus des filières des services. La situation des diplômés du domaine paramédical et social est particulière : la quasi-unanimité (92 %) considère que leurs études les aident beaucoup dans leur travail.

Figure 2 – Sentiment d'utilité des études selon le plus haut diplôme (détaillé)



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes âgées de 15 à 34 ans en emploi et ayant terminé leurs études initiales.
 Source : Insee, enquête Emploi 2016 et module complémentaire de l'enquête Emploi 2016.

Figure 3 - Sentiment d'utilité des études selon le plus haut diplôme et la spécialité

en %

	Pas du tout utiles	Très utiles
Diplôme du supérieur	10	57
Bac+5 ou plus	6	60
Master, doctorat	8	57
<i>Sciences et techniques</i>	4	72
<i>Lettres, sciences humaines, droit, gestion</i>	10	52
Écoles d'ingénieur ou de commerce	2	67
Bac+3/4 (hors paramédical ou social)	14	54
Licence (L3), Maîtrise (M1)	16	52
<i>Sciences et techniques</i>	9	59
<i>Lettres, sciences humaines, droit, gestion</i>	18	50
Licence professionnelle	9	56
<i>Domaines de la production</i>	9	67
<i>Domaines des services</i>	9	50
Bac+2 (hors paramédical ou social)	15	47
<i>Domaines de la production</i>	18	46
<i>Domaines des services</i>	14	49
Diplôme paramédical ou social (bac+2/3/4)	1	92
Diplôme du secondaire	31	38
Baccalauréat ou équivalent	29	36
Bac général	40	19
Bac technologique	35	23
Bac professionnel	26	41
<i>Domaines de la production</i>	25	44
<i>Domaines des services</i>	26	38
CAP, BEP ou équivalent	34	41
<i>Domaines de la production</i>	34	42
<i>Domaines des services</i>	35	40
Aucun diplôme, brevet des collèges	58	14
Ensemble	24	45

Note : les colonnes « Très peu utiles » et « Moyennement utiles » ne sont pas affichées dans ce tableau.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes âgées de 15 à 34 ans, en emploi et ayant terminé leurs études initiales.

Lecture : parmi les 15-34 ans ayant terminé leurs études initiales avec un diplôme du supérieur et occupant un emploi, 10 % considèrent que leurs études ne sont pas du tout utiles pour accomplir les tâches demandées dans leur travail actuel.

Source : Insee, enquête Emploi 2016 et module complémentaire de l'enquête Emploi 2016.

Pour 31 % des diplômés du secondaire, leurs études ne les aident pas du tout dans leur travail

Les opinions sont plus contrastées pour les diplômés du secondaire en emploi : 31 % considèrent que leurs études ne sont pas du tout utiles pour leur travail et 38 % qu'elles les aident beaucoup. Les appréciations sont plus souvent négatives que positives pour les titulaires au mieux d'un bac technologique (35 % contre 23 %) et plus encore pour le bac général (40 % contre 19 %). En revanche, elles sont plus fréquemment positives (41 %) pour les titulaires d'un bac professionnel ou d'un CAP-BEP ; ce taux varie peu selon la spécialité.

46 % des jeunes qui jugent leurs études pas du tout utiles occupent des emplois non qualifiés

Le ressenti sur l'utilité des études pour accomplir les tâches de l'emploi occupé est aussi lié au niveau de qualification de cet emploi. Ainsi, 46 % de ceux qui considèrent que leurs études ne les aident pas du tout dans leur travail sont ouvriers ou employés non qualifiés, alors que ces derniers ne représentent que 10 % de ceux qui les jugent très utiles (**figure 4**). Parmi les jeunes en emploi diplômés du supérieur, ceux qui jugent leurs études très utiles occupent cinq fois plus souvent un emploi de cadre (30 %) que ceux qui considèrent que leurs études ne les aident pas du tout (6 %) ; à l'inverse, les employés et les ouvriers sont cinq fois moins nombreux chez les premiers (14 %) que chez les seconds (63 %).

Aussi, le ressenti sur l'utilité des études dans le travail peut caractériser le degré d'insertion dans le marché du travail, et est lié à une caractérisation plus objective qui est l'écart de rémunération au salaire médian des personnes de même diplôme : ceux qui considèrent que leurs études les aident beaucoup dans leur travail ont, en moyenne, un salaire supérieur de 7 % au salaire médian des personnes ayant le même niveau de diplôme qu'eux. En revanche, pour ceux qui jugent leurs études pas du tout utiles, le salaire est en moyenne inférieur de 4 % au salaire médian des personnes de même niveau de diplôme.

Figure 4a – Caractéristiques individuelles selon le sentiment d'utilité des études et selon le niveau de diplôme

en %

	Ensemble	
	Études pas du tout utiles	Études très utiles
Sexe		
Hommes	58	50
Femmes	42	50
Âge		
15-24 ans	26	20
25-29 ans	33	38
30-34 ans	41	42
Origine		
Ni descendant d'immigré, ni immigré	78	84
Descendant d'immigré ¹	12	10
Immigré ²	10	6
Catégorie socioprofessionnelle		
Artisans, commerçants, agriculteurs	4	9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2	18
Professions intermédiaires	13	34
Employés qualifiés	15	16
Ouvriers qualifiés	19	13
Employés non qualifiés	27	6
Ouvriers non qualifiés	20	4
Souhait de changer d'emploi		
Oui	23	10
Non	77	90

¹ Descendant d'immigré

² Immigré

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes âgées de 15 à 34 ans en emploi et ayant terminé leurs études initiales.

Lecture : parmi les personnes âgées de 15 à 34 ans en emploi, ayant terminé leurs études initiales et jugeant leurs études pas du tout utiles pour accomplir leur travail actuel, 58 % sont des hommes.

Source : Insee, enquête Emploi 2016 et module complémentaire de l'enquête Emploi 2016.

23 % des personnes qui jugent leurs études inutiles dans leur travail souhaitent changer d'emploi

Le sentiment d'utilité des études au regard des tâches demandées dans le travail et le souhait de changer d'emploi sont fortement liés. Ainsi, alors que seules 10 % des personnes qui considèrent que leurs études sont très utiles dans leur travail actuel souhaitent changer d'emploi, elles sont plus de deux fois plus nombreuses (23 %) quand elles jugent que leurs études ne les aident pas du tout. Cet écart est aussi marqué pour les diplômés du supérieur : 10 % souhaitent changer d'emploi quand ils jugent leurs études très utiles dans leur travail, mais 27 % quand ils considèrent qu'elles ne les aident pas du tout. Les raisons évoquées pour changer d'emploi sont elles aussi liées au ressenti sur l'utilité des études : parmi les diplômés du supérieur qui souhaitent changer d'emploi, ceux qui considèrent que leurs études sont très peu ou pas du tout utiles sont plus nombreux à vouloir un travail plus intéressant (52 %) que ceux qui les jugent très utiles (38 %).

Sources

Le module complémentaire de l'enquête Emploi 2016 porte sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Il s'agit d'une enquête européenne, réalisée par l'Insee auprès des jeunes de 15 à 34 ans en dernière interrogation de l'**enquête Emploi**, soit 14 000 répondants. S'agissant du ressenti sur l'utilité des études dans le travail, la question suivante a été posée aux personnes en emploi : « Vos études vous semblent-elles utiles pour accomplir les tâches demandées par votre emploi actuel ? ». Les modalités de réponse proposées sont : « elles vous aident beaucoup, moyennement, très peu ou pas du tout ».

Cette étude porte sur les jeunes de 15 à 34 ans en emploi ayant terminé leurs études initiales.

Définitions

À partir de la **nomenclature des spécialités de formation**, deux agrégats *ad hoc* sont constitués :

Sciences et techniques : mathématiques et sciences, domaines technico-professionnels de la production, techniques de l'imprimerie et de l'édition, techniques de l'image et du son, informatique et traitement de l'information, santé.

Lettres, sciences humaines, droit, gestion : sciences humaines et droit, lettres et arts, domaines technico-professionnels des services (hors techniques de l'imprimerie et de l'édition, techniques de l'image et du son, informatique et traitement de l'information, santé).

Personne née en France et ayant au moins un parent immigré.

Il s'agit donc de la descendance directe. Tous les enfants d'immigrés ne sont pas nécessairement des descendants d'immigrés : ils peuvent être eux-mêmes immigrés, par exemple s'ils ont migré avec leurs parents. L'origine géographique des descendants d'immigrés est déterminée par celle du parent immigré, s'il n'y en a qu'un. Si les deux parents sont immigrés, par convention, l'origine du père est choisie.

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

La nomenclature des spécialités de formation a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations professionnelles ou non, de tout niveau, et sert à déterminer les domaines de formation.

Ces derniers peuvent être disciplinaires (sciences, droit, lettres, etc.), technico-professionnels de la production (agriculture, transformation, construction, etc.), technico-professionnels des services (commerce, santé, communication, etc.), ou concerner le développement personnel (pratique sportive, jeux et activités spécifiques de loisirs, etc.). La nomenclature est approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994.

Pour en savoir plus

- > Guillauneuf J., « **Changer d'emploi : un projet aux motivations diverses mais qui se concrétise peu à court terme** », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- > Charnoz P., « **L'adéquation entre spécialité de formation et emploi, et son impact sur les salaires** », in *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- > Berthet T. *et al.*, « **Valeur du diplôme. Place et rôle dans les parcours scolaires et professionnels** » [🔗](#), Céreq, *Net.Doc* n° 37, janvier 2008.
- > Nauze-Fichet E. et Tomasini M., « **Diplôme et insertion sur le marché du travail : approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement** », in *Économie et Statistique*, n° 354, novembre 2002.



Institut national de la statistique et des études économiques

88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier

Mesurer pour comprendre